

Priorités opérationnelles de la FHCC (2011)

Veillez noter que les priorités sont numérotées uniquement à des fins de référence et que ce classement ne reflète aucunement leur ordre d'importance.

1. Augmenter le nombre de coopératives membres qui participent à la Vision 2020.

La Vision 2020 est le programme que la FHCC a mis sur pied pour aider ses coopératives membres à bâtir un avenir solide basé sur la bonne gouvernance, une saine gestion et les valeurs de notre mouvement. En 2011, en collaboration avec nos fédérations membres, nous continuerons de promouvoir et de renforcer le programme Vision 2020. Nous élargirons la participation au programme des Coops 2020 et l'enquête sur la satisfaction des membres de coopératives. Nous continuerons de promouvoir et de démontrer des normes professionnelles pour la gestion des coopératives d'habitation et nous insisterons sur l'importance de la bonne gouvernance, en désignant l'année 2011 comme étant «L'année de la bonne gouvernance».

2. Continuer de mener le débat entre nos membres sur les façons de mieux profiter des avantages que procurent les économies d'échelle.

Contrairement à certains autres pays, le mouvement de l'habitation coopérative au Canada, même si on peut le considérer comme étant à grande échelle quand on l'envisage globalement, est composé de nombreuses entités à petite échelle – les coopératives elles-mêmes et les organismes qui leur offrent des services. En 2010, nous avons amorcé un débat sur les économies d'échelle entre les coopératives d'habitation et les fédérations. En 2011, nous élargirons ce débat, en soulignant l'importance stratégique de canaliser le potentiel des économies d'échelle au sein de notre mouvement. Nous mettrons en œuvre les objectifs de l'initiative de planification stratégique conjointe des fédérations. Nous recruterons des candidats pour un projet pilote de fusion entre les coopératives d'habitation et nous favoriserons une plus grande coopération entre les coopératives d'habitation au niveau de l'obtention des services. Nous encouragerons les fédérations à poursuivre les mesures d'efficacité et les avantages que peut procurer une structure à plus grande échelle au niveau des services.

3. Assurer un leadership pour promouvoir les objectifs des membres de la FHCC en ce qui touche les politiques de logement.

La FHCC a la réputation bien méritée d'être une voix politique efficace pour les coopératives d'habitation et les autres formes de logements communautaires. En nous appuyant sur les forces de nos relations gouvernementales et sur les résolutions adoptées à notre assemblée annuelle par les membres de la FHCC, en 2011 nous ferons valoir que les coopératives sont une solution de logement abordable dans les élections provinciales et dans les élections fédérales, si elles ont lieu. Nous continuerons de demander la mise en place d'un cadre de responsabilité

afin que les dépenses publiques destinées au logement soient liées à une réduction des besoins impérieux de logement. Nous sensibiliserons les élus à l'expiration des subventions d'AACR lorsque les accords d'exploitation des coopératives prendront fin. Nous démontrerons que de meilleures stratégies pour faciliter l'intégration au marché du travail sont un excellent moyen de réduire les besoins de logement. Et nous utiliserons nos capacités de communication de la meilleure façon possible, afin que nos messages sur les enjeux puissent rejoindre un auditoire le plus vaste possible.

4. Fournir aux coopératives des conseils et de l'information pour aider leurs membres âgés à vieillir chez eux.

Les ménages d'aînés représentent une proportion croissante de la population des coopératives d'habitation partout au pays. Pour répondre aux demandes de nos membres pour de nouveaux outils et de l'information pour aider les aînés à demeurer dans leur logement à mesure qu'ils vieillissent, la FHCC a mis sur pied un comité spécial en 2010 pour guider notre programme de travail sur le vieillissement chez soi. En 2011, ce comité, en collaboration avec les employés de la FHCC, continuera son mandat de deux ans en vue de fournir des conseils et il présentera un rapport aux membres en 2012.

5. Préserver et renforcer la viabilité à long terme de la FHCC et sa valeur pour ses membres.

Le contexte dans lequel fonctionnent la FHCC et ses membres a beaucoup changé depuis une génération et il changera encore au cours de la prochaine décennie selon les circonstances et les besoins des coopératives d'habitation du Canada. La FHCC doit démontrer qu'elle est capable de s'adapter aux nouvelles priorités des membres, et elle doit maintenir et promouvoir ses forces à titre d'organisme qui offre une valeur ajoutée à ses membres. En 2011, nous renouvellerons et nous rafraîchirons nos stratégies de recrutement et de maintien des membres. Nous chercherons à élargir notre gamme de services à valeur ajoutée grâce à l'élaboration d'un programme de prêt national. Nous établirons des liens encore plus étroits avec nos partenaires des fédérations régionales et nous examinerons la possibilité de négocier d'autres ententes d'adhésion sectorielles. Nous aiderons aussi les employés de la FHCC à continuer de viser l'excellence en nous assurant qu'ils ont les outils et l'information dont ils ont besoin pour s'investir personnellement dans leur travail.

6. Protéger et renforcer l'autonomie des coopératives qui relèvent de la Loi sur la réforme du logement social de l'Ontario ou de la loi qui la remplacera.

Les coopératives qui relèvent de la LRLS ont besoin de plus d'autonomie pour réussir en tant que communautés coopératives. En 2011, nous demanderons des changements à la *Loi sur la réforme du logement social* en vue d'accroître le contrôle des membres dans les communautés coopératives et nous collaborerons avec les coopératives de la LRLS dans le but de renforcer leur fonctionnement, afin de mieux préserver leur autonomie. Nous donnerons suite aux

mesures juridiques actuelles visant à empêcher les saisies de coopératives par les gestionnaires de services. Et nous favoriserons les services de gestion supervisée du Réseau de gestion du logement communautaire comme solution de rechange constructive à la saisie.

7. Terminer la réforme des lois sur les expulsions en Ontario et aider les coopératives à comprendre le nouveau système et à commencer à l'utiliser.

Le nouveau système pour les expulsions dans les coopératives d'habitation de l'Ontario devrait être en place à l'automne 2011. Nous collaborerons avec le ministère des Affaires municipales et du Logement pour mettre les dernières touches aux modifications législatives et avec la Commission de la location immobilière concernant les changements nécessaires pour son fonctionnement. Nous préparerons des ressources pour la gestion et la formation, et nous commencerons à offrir une formation sur ce nouveau système pour les coopératives, leurs avocats et les membres de la Commission de la location immobilière.

8. Chercher à obtenir des changements de politiques et de programmes qui appuient les coopératives d'habitation lorsque le gouvernement de l'Ontario mettra en place sa Stratégie de logement abordable à long terme.

En 2011, nous commencerons à travailler sur les changements aux programmes et sur les nouveaux programmes pour mettre en œuvre la Stratégie de logement abordable. Nous profiterons de cette occasion pour essayer d'obtenir des changements à la *Loi sur la réforme du logement social* et au *Programme de logement abordable de l'Ontario* afin de favoriser l'autonomie et la croissance des coopératives. Nous chercherons également à garantir que la voix des coopératives d'habitation est entendue lorsque les municipalités entreprendront des consultations au sujet des plans locaux pour l'habitation, qui seront obligatoires conformément à la nouvelle loi.